

20 OCT. 2020

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

### Délibération N° RTM/2020-09.10//017 Portant participation aux régimes frais de santé et de prévoyance du personnel de l'EPIC



CONSEIL  
D'ADMINISTRATION  
Séance du 09/10/2020  
à 10H00  
Salle Camille DARSIERE

Date de la convocation :  
02 octobre 2020

Date d'envoi :  
03 octobre 2020

Administrateurs en exercice :	7
Administrateurs présents :	5
- Dont représentés :	1
Administrateurs absents :	1
Suffrages exprimés	6
Vote : · Pour :	6
· Contre :	0
· Abstentions :	0

Le 09 Octobre 2020 à 10H00, le Conseil d'Administration de l'EPIC Régie des Transports de Martinique s'est réuni en son siège, Rue Gaston Defferre Plateau Roy-Cluny 97201 Fort-de-France, selon les dispositions de ses statuts.

#### Présents :

##### Pour la CTM :

- Monsieur Lucien ADENET
- Monsieur Louis BOUTRIN
- Madame Lucie LEBRAVE

##### Pour la CACEM :

- Monsieur Didier LAGUERRE

##### Pour CAP NORD :

- Madame Chantal MAIGNAN

#### Absents ayant donné pouvoir :

##### Pour la CTM :

- Madame Sylvia SAITHSOOTHANE à Monsieur Lucien ADENET

#### Absents :

##### Pour la CAESM :

- Monsieur José MIRANDE

#### Assistaient également au Conseil d'Administration :

- Les membres de l'Administration de la REGIE DES TRANSPORTS DE MARTINIQUE

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code des transports, notamment ses articles L. 1801-1, L. 1221-3 et suivants et R. 1221-1 et suivants ;

Vu la délibération de MARTINIQUE TRANSPORT n° 20-30.01/002 du 30 janvier 2020 portant création d'une régie de transport et adoption des statuts correspondants ;

Vu la délibération de MARTINIQUE TRANSPORT n° 20-29.06/018 du 29 juin 2020 portant désignation des membres élus au Conseil d'Administration de la Régie des Transports de Martinique ;

Vu l'article 6 « Maintien des droits » des conventions tripartites organisant le transfert du contrat de travail dans le cadre de la réorganisation du transport sur le secteur centre ;

Vu le rapport du Président du Conseil d'Administration ;

Considérant le transfert d'une partie du personnel de la Compagnie Foyalaise des Transports Urbains vers l'EPIC Régie des Transports de la Martinique à la date du 01<sup>er</sup> août 2020 ;

Le Conseil d'Administration après en avoir débattu,

### ADOPTE LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT :

**Article 1 :** Le Conseil d'Administration décide de participer au financement de la protection complémentaire des salariés de l'EPIC Régie des Transports de Martinique.

La participation est fixée comme suit :

- Frais de santé
  - Coût par agent et par mois : 114,23 € dont 60% à la charge de Régie et 40% à la charge de la Régie des Transports de Martinique
- Prévoyance
  - Cotisation pour le personnel non-cadre : 1,908% du salaire
  - Cotisation pour le personnel cadre :
    - Tranche A : 2,502%
    - Tranche B : 3,903%

**Article 2 :** Le Conseil d'administration autorise le directeur général à effectuer les démarches nécessaires et à signer tous les documents et conventions nécessaires à l'application de la participation de l'EPIC au financement de la protection complémentaire des salariés.

**Article 3 :** Le Conseil d'Administration autorise le Directeur Général à s'acquitter des dépenses générées par la mise en œuvre de ce dispositif sur la base des factures ou titres de recettes présentées par le ou les prestataires. La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre correspondant du budget de l'EPIC Régie des Transports de Martinique.

**Article 4 :** Mandat est donné au Directeur Général pour signer les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Article 5 :** La présente délibération du Conseil d'Administration entre en vigueur dès qu'il a été procédé à sa publication ou à son affichage, ainsi qu'à sa transmission au Représentant de l'Etat.

Ainsi délibéré et adopté par le Conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres avec six (6) voix, en sa séance du 09 octobre 2020.

**Pour extrait certifié conforme,  
Fort-de-France, le**

Le Président du  
Conseil d'Administration de la  
Régie des Transports de Martinique



*Lucien ADENET*